

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées](#)[CNAM FG 15 \(9\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Lheureux, 3 décembre 1866](#)

Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Lheureux, 3 décembre 1866

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (9)

Collation 1 p. (24r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Lheureux, 3 décembre 1866, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (9)

Consulté le 28/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/45587>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [3 décembre 1866](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Lheureux, A.](#)

Lieu de destination Charleville-Mézières (Ardennes)

Description

Résumé Sur le procès opposant Godin à Corneau frères. Sur l'expertise.

Mots-clés

[Brevets d'invention](#), [Contrefaçon](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Corneau frères](#)
- [Dureteste \[monsieur\]](#)
- [Jousselin \[monsieur\]](#)

Lieux cités [Charleville-Mézières \(Ardennes\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 28/02/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Guise le 3 ^{de} 1866 24

Monsieur Lherminier

Vous avez du recevoir les conclusions
de Messieurs Cormeau avec des annotations
de Lequet qui a été chargé de faire le
rapport. J'apprends que les experts mis en état
de voir leur rapport ainsi attaché par
M^{lle} Cormeau (après les ^{concordes} ménagements qu'ils
ont eu pour eux dans la question des
dommages et intérêts qu'ils ont entièrement
négligés). seraient disposés à justifier devant
le tribunal de Charleville par la comparaison
de M^{lle} Jourdain et l'audience qui s'ouvrira
et déposer de faits contraires aux affirma-
tions de M^{lle} Cormeau.

Surtout demander avis à M^{lle} Duvetelle sur
un point et voir si et à quel point on peut
le faire. car il faudrait alors présenter
M^{lle} Jourdain du jour de l'audience.

Je vous retourne les conclusions avec
baguettes pour en voir rien à observer
veuillez agréer mes parfaites civilités

Guise